



Déclaration préalable du SE-UNSA à la CAPD du 26 janvier 2023

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD, pour le SE-UNSA, l'évaluation doit en premier lieu permettre de valoriser le travail et l'investissement des personnels sur l'ensemble de leur carrière. L'évaluation doit aussi concourir à l'amélioration des pratiques individuelles et collectives, notamment par des actions de formation concrètes et répondant aux besoins des individus.

Nous aimerions pouvoir consulter les avis émis lors des précédents rendez-vous de carrière et inspections afin de prendre en compte l'ensemble de la carrière des collègues comme le préconise le document PPCR.

Les appréciations finales doivent refléter la valeur professionnelle des agents : elles ne doivent plus être contingentées ni immuables. C'est pourquoi, le SE-UNSA souhaite que l'avis « à consolider » disparaisse des appréciations données à l'issue du RV du 9ème échelon tant que cet avis restera définitif jusqu'à obtention du passage à la hors classe. Le SE-UNSA réclame que cette appréciation du 9ème échelon puisse être revue sur demande de l'enseignant.

Nous souhaitons des informations sur le calendrier des résultats des demandes de temps partiel, de disponibilité, de congé formation,

d'inscription sur la liste aptitude à la direction d'école ... Les circulaires concernant ces demandes signalent bien la date butoir pour le dépôt du dossier, mais pas de date pour la décision finale, ni d'information concernant la transmission des résultats. Ces informations sont indispensables pour les collègues.

Le SE-UNSA trouve inadmissible et erronée la façon dont la mairie de Saint Quentin communique auprès des parents d'élèves concernant la tenue uniformisée. Hormis les cas de harcèlement, en aucun cas un élève de l'école primaire ne peut être déplacé. Il est donc impensable d'obliger un élève à quitter l'école ou de le renvoyer chez lui comme l'affirme la mairie de Saint Quentin. Nous vous demandons donc d'intervenir auprès de Madame le Maire de Saint Quentin afin de faire cesser ces intimidations contraires au code de l'éducation.

Pour finir, le SE-UNSA souhaiterait qu'un groupe de travail soit organisé en amont du mouvement intra-départemental, afin de préciser certains points et situations, notamment les règles en cas de fermeture de poste.